

LA METHANISATION AFFECTE GRAVEMENT LA BIODIVERSITE ET LES ECOSYSTEMES DES SOLS

LES 5 RAISONS POUR UN MORATOIRE

1. LA METHANISATION CONFORTE LE MODELE AGRICOLE PRODUCTIVISTE INTENSIF

- La méthanisation pollue gravement l'eau, l'air et les sols ; elle détruit la biodiversité et banalise les paysages.

2. LA METHANISATION DETOURNE LES SURFACES AGRICOLES DE LA PRODUCTION ALIMENTAIRE VERS LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE

- Avec une augmentation des monocultures (maïs, CIVE...) entraînant une perte de biodiversité.

3. LA METHANISATION CONTRIBUE A DETRUIRE LES SOLS VIVANTS SUR LE MOYEN TERME

- Le carbone organique facilement utilisable est transformé en méthane et ne sert plus à nourrir les écosystèmes des sols et leur équilibre, diminuant forcément la matière organique du sol, sa capacité à conserver sa structure, sa capacité à stocker de l'eau, et sa fertilité naturelle.
- le Carbone résiduel dans les digestats n'est pas aisément accessible aux micro-organismes du sol et leur biodiversité se dégrade.
- la connaissance sur la vie des sols n'est pas suffisante et impose au minimum à la précaution : elle doit être le mot d'ordre des naturalistes.
- la qualité des sols est déjà gravement endommagée par l'agriculture intensive et sa protection doit être une priorité.

4. LA METHANISATION EST UNE ENERGIE CARBONÉE

- c'est du méthane (CH₄), comme le méthane fossile.
- elle pérennise et encourage donc le développement de l'utilisation des gaz fossiles et des infrastructures.
- le bilan carbone est négatif et préjudiciable au climat, comme toute combustion de biomasse produisant des Gaz à Effet de Serre (GES).

5. LA METHANISATION INDUIT DES RISQUES A TOUS LES NIVEAUX

- sur les transports : augmentation du trafic, risques d'accidents.
- sur la pollution de l'air, du sol et de la ressource en eau : fuite de méthane (grave émetteur de GES), émissions d'ammoniac, d'hydrogène sulfuré (H₂S) et de protoxyde d'azote, fuite de digestats, risques sanitaires et risques d'explosions...
- sur la quantité d'eau à mobiliser : surconsommation de cette ressource qui va venir à manquer par l'abreuvement des élevages et par les besoins d'irrigation des cultures à mettre dans le méthaniseur (dont le maïs très gourmand).
- des risques financiers pour les agriculteurs (quid du démantèlement ?) .
- un plan d'accélération de la méthanisation en accordant aux énergéticiens de faire de gros projets subventionnés.
- un Taux de Retour Énergétique très faible, qui ne répond pas aux attentes et dilapide de l'argent public pour une énergie carbonée qui soutient l'agriculture intensive.

CONCLUSIONS : Le procédé de méthanisation se développe depuis plus de 20 ans et aucune démonstration scientifique sur les sujets fondamentaux ne s'est imposée. Aucun des débats de controverse menés à ce jour, ne répond à notre principal cœur d'action, à savoir : la protection de la nature et de la biodiversité. A ce titre, en application du principe de précaution pour le climat, l'environnement et la santé, FNE Bretagne demande un moratoire.

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT - BRETAGNE

Fédération bretonne des associations de protection de la nature et de l'environnement
48 bd Magenta - 35000 Rennes | Tél. 02 99 30 83 72 - 06 49 21 47 19 | coordination@fne-bretagne.bzh | siret : 838 842 060 00017
fne-bretagne.bzh